



## DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DE L'ACTIVITE PARTIELLE

### LOI DU 14 JUIN 2013 RELATIVE A LA SECURISATION DE L'EMPLOI

#### **Pièces à joindre à la demande**

La présente demande doit être envoyée au service activité partielle de la DIRECCTE (Unité Territoriale de votre département) accompagnée :

1. **Des éléments relatifs aux aménagements du temps de travail pratiqués dans l'établissement** (accord collectif, planning de la modulation) ainsi que des états nominatifs correspondants.

**Selon les différents modes d'aménagements du temps de travail dans l'établissement**, il conviendra de renseigner :

- **le volet 1** :
  - Si l'établissement applique :
    - la durée légale (35 heures par semaine civile) ou durée collective si elle est inférieure à 35H ;
    - la durée équivalente à la durée légale ;
    - des conventions de forfait en heures sur une base hebdomadaire ;
    - la durée de travail réduite avec octroi de jours de repos (JRTT).
- **le volet 2** :
  - Si l'établissement a conclu des conventions de forfait en heures ou en jours sur l'année.
- **le volet 3** :
  - Si l'établissement applique la modulation du temps de travail **et** souhaite bénéficier d'un remboursement mensuel.
- **le volet 3 Bis** :
  - Si l'établissement applique la modulation du temps de travail **et** ne demande pas le remboursement mensuel. L'employeur devra fournir l'annexe dument complétée pour chaque salarié concerné.
- **le volet 4** :
  - Si l'établissement organise le temps de travail sous forme de cycles.
- **le volet 5** :
  - Si l'établissement a conclu des conventions de forfait en heures mensuel.

2. D'un **relevé d'identité bancaire**.

Pour rappel, les durées légales sont les suivantes :	
Périodes	Durée de référence
Hebdomadaire	35 heures
Mensuelle	151,67 heures
Annuelle	1600 heures (la journée de solidarité étant déduite)



6	Forfait mensuel	
7	Forfait annuel en heures	
8	Forfait annuel en jours	
9	Modulation du temps de travail	
10	Temps de travail organisé en cycle	
<b>TOTAL</b>		

(Veuillez renseigner pour chaque mode d'aménagement, le nombre de total de salariés (en personnes physiques) qui seront indemnisés au titre de la présente demande)

Date de la journée de solidarité dans l'établissement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**B – Indemnisation**

Veillez indiquer la somme totale demandée au titre de cette demande d'indemnisation. Ce montant est égal du nombre total d'heures à indemniser multiplié par le taux de l'allocation applicable en fonction de la taille de votre entreprise.

..... Heures	<b>X</b>	..... Euros	<b>=</b>	..... Euros
--------------	----------	-------------	----------	-------------

**Visa et signature**

Fait le.....

Représentant Légal : .....

Signature et cachet de l'entreprise :





**ETAT NOMINATIF DE REMBOURSEMENT MENSUEL DE L'ACTIVITE PARTIELLE**

(Article L.5122.1, R.5122.1 et suivants et R.5122-19 du code du travail)

**VOLET N° 2**

Année : / / / /

**Convention de forfait en heures ou en jours sur l'année**

Mois : / /

Nom et prénom du salarié	Nombre de jours de fermeture au cours du mois considéré		Nombre de demi-journées de fermeture au cours du mois considéré		Total des heures chômées pour le mois considéré	Total des heures indemnisées depuis le début de l'année (y compris le mois ici considéré)*	
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
		X 7 h.		X 3,5 h.			
					<b>TOTAL</b>		

\* Cette colonne permet à l'administration de vérifier le respect du contingent maximum d'heures indemnisables





**Annexe du volet 3 bis : Bilan individuel de la modulation**

Nom et Prénom du salarié : \_\_\_\_\_

Période couverte par la période prévisionnelle de chômage partiel :

Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Période de modulation :

Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Calendrier modulation (la semaine "1" est égale à la première semaine de modulation)	Heures prévues au planning (1)	Heures travaillées et assimilées (2)	Heures Chômées (1)-(2)
Semaine 1			
Semaine 2			
Semaine 3			
Semaine 4			
Semaine 5			
Semaine 6			
Semaine 7			
Semaine 8			
Semaine 9			
Semaine 10			
Semaine 11			
Semaine 12			
Semaine 13			
Semaine 14			
Semaine 15			
Semaine 16			
Semaine 17			
Semaine 18			
Semaine 19			
Semaine 20			
Semaine 21			
Semaine 22			
Semaine 23			
Semaine 24			
Semaine 25			
Semaine 26			
Semaine 27			
Semaine 28			
Semaine 29			
Semaine 30			
Semaine 31			
Semaine 32			
Semaine 33			
Semaine 34			
Semaine 35			
Semaine 36			
Semaine 37			
Semaine 38			
Semaine 39			
Semaine 40			
Semaine 41			
Semaine 42			
Semaine 43			
Semaine 44			
Semaine 45			
Semaine 46			
Semaine 47			
Semaine 48			
Semaine 49			
Semaine 50			
Semaine 51			
Semaine 52			
Semaine 53			
<b>TOTAUX</b>			

**TOTAL NOMBRE D'HEURES A INDEMNISER POUR LE SALARIE :** \_\_\_\_\_

Note sur le calcul des heures chômées : Si la durée prévue au **planning est supérieure à la durée légale alors la durée légale sera retenue comme base de calcul**. Si la durée prévue au planning est inférieure à la durée légale alors la durée prévue au planning sera retenue comme base de calcul.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ETAT NOMINATIF DE REMBOURSEMENT MENSUEL DE L'ACTIVITE PARTIELLE

(Article L.5122.1, R.5122.1 et suivants et R.5122-19 du code du travail)

**VOLET N° 5**

Année : / / / /

Mois : / /

### Convention de forfait en heures mensuel

Nom et prénom du salarié	Durée mensuelle de référence (1)	Durée travaillée au cours du mois considéré (2)	Total des heures chômées à indemniser : différence entre les colonnes (1) et (2)	Total des heures indemnisées depuis le début de l'année (y compris le mois ici considéré)*
* Cette colonne permet à l'administration de vérifier le respect du contingent maximum d'heures indemnisables			<b>TOTAL</b>	